

ZOOM SUR



Seirich

L'évaluation pour tous



© Philippe Castano / INRS

En créant le logiciel Seirich en juin 2015, l'INRS et ses partenaires avaient pour objectif d'apporter aux entreprises, quels que soient leur taille et leur niveau de connaissances dans le domaine, une aide à l'évaluation des risques chimiques. Depuis, de nombreux professionnels ont su s'approprier cet outil et en tirer parti pour faire avancer la prévention. Une version 2 du logiciel comprenant de réelles évolutions, issues notamment des retours d'expériences des utilisateurs, a été lancée en avril 2017.

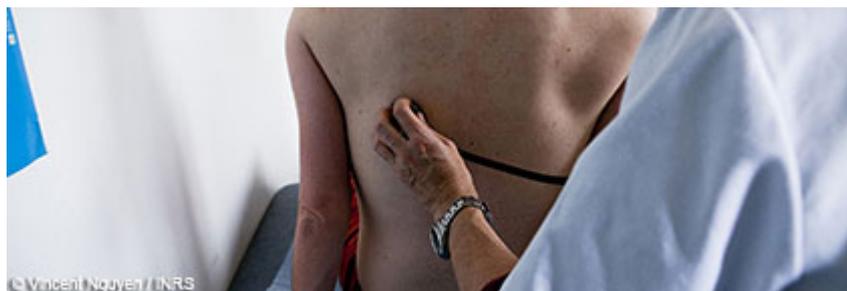
► Lire la suite

- Dossier
Travail & Sécurité
- Article
Présentation du logiciel sur le site INRS
- Dossier
Risques chimiques
- Dossier
Classification et étiquetage des produits chimiques

ACTUALITÉS

Accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP)

La sinistralité à un niveau bas, mais des inégalités suivant les secteurs



© Vincent Nguyen / INRS

D'après les données 2016 de la CnamTS, le nombre d'accidents du travail (AT) reste stable à son niveau le plus bas depuis 1946 et les maladies professionnelles (MP) poursuivent leur diminution. Plus d'un million de sinistres (AT, accidents de trajet et MP) ont été reconnus et pris en charge, dont près de 764 000 ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente.

EN QUESTION

Qui est responsable de la démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS) dans une petite entreprise ? Quels relais opérationnels peuvent l'accompagner ?

L'employeur doit protéger la santé et assurer la sécurité de ses salariés. Il lui appartient de mettre en œuvre la démarche de prévention dans son entreprise. Pour ce faire, il peut s'appuyer sur les compétences des différents acteurs de la prévention

La fréquence globale des AT est de 33,8 pour 1000 salariés. Des inégalités importantes sont néanmoins soulignées selon les secteurs. Avec une fréquence de 94,6 AT pour 1000 salariés, le secteur de l'aide et des services à la personne a connu une augmentation de sa sinistralité de 45 % en 10 ans. Toujours très touché, le BTP, avec 60 AT pour 1000 salariés, enregistre pour sa part une baisse de fréquence de 3,1 %. Les accidents de trajet, pour leur part, sont en légère hausse de 1,2 %. Enfin, concernant les maladies professionnelles, le nombre de pathologies prises en charge est en diminution (- 4,3 %). Les troubles musculosquelettiques reculent notamment de 4,1 % ainsi que les maladies liées à l'amiante (- 9,5 %), alors que les reconnaissances de cancers professionnels (hors amiante) ainsi que les affections psychiques sont en hausse.

[▶ En savoir plus](#)

Réseaux souterrains

Les recommandations de l'Anses pour le travail dans les égouts



Faisant suite à son expertise publiée en 2016 sur les expositions et les risques sanitaires auxquels sont soumis les égoutiers, l'Anses présente les résultats d'une campagne de mesures d'agents biologiques présents dans l'air des égouts parisiens. Réalisée par la Cramif, elle confirme l'insalubrité du milieu. L'Agence recommande la mise en oeuvre de mesures techniques permettant de réduire l'exposition des travailleurs. La nécessité de ventiler le réseau avant toute descente est rappelée. Pour les tâches réalisées dans des ouvrages fixes, la mise en oeuvre d'un dispositif de ventilation mécanique par soufflage d'air neuf est recommandée. En termes d'organisation, la réduction de la coactivité, l'augmentation de la fréquence du curage et la rotation des équipes sont préconisées.

[▶ En savoir plus](#)

Harcèlement moral

Le CFA BTP de Blanquefort primé au 21^e Congrès mondial de santé et sécurité au travail



La vidéo « Harcèlement moral », réalisée par les élèves du CFA BTP de la Gironde à Blanquefort, a remporté le premier prix de la catégorie chanson au congrès safeyouth@work, le 21^e Congrès mondial de santé et sécurité au travail, à Singapour. Le film avait déjà été primé en juin dernier lors du concours INRS « De l'école au travail : à vous de filmer », avec trois autres vidéos réalisées par des élèves de lycées professionnels et des apprentis de CFA. Il alerte sur les risques de banalisation de situations de harcèlement moral ou physique pouvant être subies par les apprentis.

[▶ Revoir les vidéos récompensées au concours INRS](#)

des risques professionnels, notamment le salarié compétent qu'il a éventuellement désigné pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise (y compris les RPS). Dans tous les cas, l'employeur peut faire appel à l'équipe pluridisciplinaire de son service de santé au travail.

Un premier niveau d'information peut être recueilli auprès des ressources mises à disposition par sa branche professionnelle ou éventuellement son expert-comptable. Il peut également faire appel à d'autres ressources extérieures, comme les acteurs institutionnels de la prévention (service de prévention des caisses de Sécurité sociale - Carsat, Cramif ou CGSS -, OPPBTP, Anact et son réseau), et également à des consultants.

[▶ Retrouvez la foire aux questions sur l'évaluation des risques psychosociaux dans les petites entreprises, mise en place à la suite du séminaire en ligne organisé par l'INRS le 23 mars dernier](#)



AGENDA

9 au 13 octobre
Semaine de la qualité de vie au travail
Organisateur : Anact

6 au 10 novembre - Paris
Batimat
Organisateur : Reed expositions

7 au 9 novembre - Strasbourg
Préventica
Organisateur : Communica Organisation

9 novembre - Paris
Journée technique : Aide et soin à la personne
Organisateur : INRS

12 décembre - Paris
Journée technique : Qualité de l'air intérieur
Organisateur : INRS

12 janvier 2018 - Paris
Plateformisation et impact en santé sécurité au travail
Organisateur : INRS, en partenariat avec l'Observatoire national de l'ubérisation, le RSI, le Credoc, le Centre des jeunes dirigeants (CJD), l'Anact, la CnamTS, la Cramif, 5 services de santé au travail (ACMS, Ametif, Ciamt, CMIE et Sestdif)

Gare à l'hyper connexion des cadres



Selon une enquête Ifop, 78 % des cadres consultent leurs communications professionnelles telles que leurs emails, SMS ou appels pendant leur temps de loisirs, c'est-à-dire pendant les week-ends et les vacances. Si le chiffre est stable, la fréquence des consultations est en hausse : 37 % des personnes interrogées les consultent en effet « souvent », soit une progression de 6 points en un an. Cette habitude est par ailleurs désormais considérée comme un facteur de stress par une majorité (51 %). 80 % estiment que les conséquences sont négatives et 29 % mentionnent des « dommages collatéraux », évoquant « une source d'agacement pour les proches ». Si la reconnaissance officielle du droit à la déconnexion (loi travail du 8 août 2016) devait permettre de limiter les situations de stress, une majorité des cadres (52 %) affirme que leur entreprise ne s'est pas engagée dans l'application du droit à la déconnexion. Ce chiffre atteint même 63 % dans les entreprises de moins de 50 salariés.

▶ [En savoir plus](#)

JURIDIQUE

Droit du travail - Instances représentatives du personnel concourant à la prévention

Les ordonnances visant à réformer le droit du travail ont été publiées au Journal officiel du 23 septembre 2017. Parmi ces textes, l'ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique crée une nouvelle instance représentative du personnel, le Comité social et économique (CSE), qui devient obligatoire dans les entreprises d'au moins 11 salariés et pourra avoir les attributions jusque-là dévolues aux délégués du personnel, CHSCT et comité d'entreprise. L'ordonnance détaille les attributions du CSE en ce qui concerne la santé, la sécurité et les conditions de travail (consultations obligatoires, inspections régulières, réalisation d'enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, droit d'alerte...), ainsi que le mode de désignation de ses membres et son fonctionnement (durée du mandat de 4 ans, fréquence des réunions et réunions extraordinaires, formation des représentants du personnel, mise en place obligatoire d'une commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises à partir de 300 salariés, demandes d'expertises...). En pratique, la date de création des CSE dans les entreprises dépendra de la date d'expiration des mandats en cours des représentants du personnel, pour aboutir à une mise en place généralisée au 1^{er} janvier 2020.

▶ [L'ordonnance \[PDF\]](#)

VIENT DE PARAÎTRE

Revue



Hygiène & sécurité du travail est en ligne

Le numéro 248 de la revue technique de l'INRS, Hygiène & sécurité du travail, est en ligne. Un dossier sur le travail au bureau décrypte les évolutions et tendances et les risques à ne pas sous-estimer. Dans ce même numéro, une note technique est dédiée à l'intégration de la prévention des risques professionnels dès la conception des équipements d'aide à la manutention des personnes et une fiche pratique consacrée à l'évaluation du risque vibratoire transmis par les machines tenues à la main.

▶ [Hygiène & sécurité du travail n° 248](#)

Dépliant, affiches...



Transport routier de marchandises

Le secteur du transport routier de marchandises connaît une forte sinistralité. L'INRS met à disposition différents supports nécessaires pour agir en prévention, notamment un nouveau dépliant « Transporteur-entreprise d'accueil. Agir ensemble » (ED 6294) et deux affiches « Le GPS ne sait pas tout. Le conducteur c'est vous ! » (A 816) et « La conduite n'est pas en option ! Elle exige toute votre attention » (A 817). L'ensemble de la documentation proposée par l'Institut sur le secteur a été regroupé sur une page métier de son site internet.

▶ [Les supports](#)

Droit du travail - Télétravail

L'ordonnance relative à la prévisibilité et à la sécurisation des relations de travail introduit une série de dispositions encadrant le télétravail :

- nouvelle définition englobant le télétravail occasionnel ou régulier ;
- mise en place dans le cadre d'un accord collectif ou d'une charte élaborée par l'employeur prévoyant également les conditions de passage ou de retour en télétravail et les modalités de contrôle du temps de travail ou de régulation de la charge de travail ;
- présomption d'imputabilité au travail de l'accident survenu sur le lieu où est exercé le télétravail, pendant l'exercice de l'activité professionnelle du télétravailleur.

 [L'ordonnance \[PDF\]](#)

Droit du travail - Pénibilité

L'ordonnance relative à la prise en compte des effets de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels remanie le compte personnel de prévention de la pénibilité. Celui-ci devient « compte professionnel de prévention ». La déclaration des expositions, au-delà de certains seuils, par le biais du compte à points n'est maintenue que pour les facteurs de pénibilité liés aux activités en milieu hyperbare, travail de nuit, travail répétitif, travail en équipes successives alternantes, bruit et températures extrêmes. Les autres facteurs de risques (manutentions de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques et risques chimiques) feront l'objet d'un traitement spécifique au sein du dispositif de départ en retraite anticipée pour pénibilité issu de la loi portant réforme des retraites du 9 novembre 2010.

Une série de décrets viendront préciser les modalités de mise en oeuvre de certains points clés du dispositif.

 [L'ordonnance \[PDF\]](#)

SUR LE WEB



Robotique industrielle *Un guide de prévention sur la collaboration homme-robot*

Le ministère chargé du Travail a mis en ligne un guide de prévention pour la mise en oeuvre des applications collaboratives robotisées, c'est-à-dire faisant travailler l'homme et le robot à des tâches complémentaires dans un espace de travail partagé. Élaboré avec l'appui de l'INRS, il s'adresse aux fabricants, aux utilisateurs et à tous les acteurs de la prévention et fait le point sur la réglementation et les normes applicables lors de la conception de ce type d'équipement.

Napo *En route pour la prévention !*

Napo, le héros de films d'animation de sensibilisation à la sécurité et à la santé au travail, est de retour dans une vidéo sur le transport routier. S'exprimant toujours dans un langage qui se passe de mot, le personnage est confronté aux situations à risque rencontrées par les chauffeurs. Sont abordés l'organisation des déplacements, la fatigue, le choix du véhicule, l'entretien des équipements, le chargement ou encore les conditions météorologiques.

 [Revoir les films Napo](#)

Séminaire en ligne



MAVImplant, pour concevoir votre futur local de travail

Le séminaire en ligne organisé par l'INRS le 27 septembre pour présenter aux responsables de TPE/PME en charge de la conception des locaux de travail les principales fonctions de MAVImplant, un logiciel de conception 3D des espaces de travail, est disponible sur le site internet de l'institut. Il comprend la présentation des différentes fonctions permettant de dessiner un local et répond aux interrogations formulées par les participants, en particulier sur la personnalisation des équipements de travail.

 [Le webinaire](#)



ZOOM SUR



Seirich

L'évaluation pour tous



© Philippe Castano / INRS

En créant le logiciel Seirich en juin 2015, l'INRS et ses partenaires avaient pour objectif d'apporter aux entreprises, quels que soient leur taille et leur niveau de connaissances dans le domaine, une aide à l'évaluation des risques chimiques. Depuis, de nombreux professionnels ont su s'approprier cet outil et en tirer parti pour faire avancer la prévention. Une version 2 du logiciel comprenant de réelles évolutions, issues notamment des retours d'expériences des utilisateurs, a été lancée en avril 2017.

-  Dossier
[Travail & Sécurité](#)
-  Article
[Présentation du logiciel sur le site INRS](#)
-  Dossier
[Risques chimiques](#)
-  Dossier
[Classification et étiquetage des produits chimiques](#)

Les risques chimiques concernent tous les secteurs d'activité et beaucoup de travailleurs y sont exposés sans même en avoir conscience. Pour les entreprises, il est donc indispensable de repérer les produits, les mélanges ou les procédés chimiques dangereux et d'évaluer leurs risques, dans l'optique de déployer des actions de prévention. Une démarche qui peut sembler complexe à mettre en place, surtout lorsque l'on ne possède pas les connaissances techniques et réglementaires en la matière.

Face à ce constat, l'INRS, soutenu par ses partenaires, la DGT, la CnamTS, le Conseil national des professionnels de l'automobile (CNPA), le Syndicat national des industries des peintures, enduits et vernis (Sipev), l'Union des industries de la métallurgie (UIMM), et l'Union des industries chimiques (UIC) rejoint par la Mutualité sociale agricole (MSA), a développé un logiciel d'aide à l'évaluation des risques chimiques baptisé Seirich. Cet outil informatique apporte un soutien aux entreprises pour réaliser l'inventaire des produits chimiques qu'elles utilisent et les accompagne ensuite dans les phases de hiérarchisation et d'évaluation des risques. Il les assiste ensuite dans la construction d'un plan d'actions de prévention en leur conseillant, par exemple, de substituer des produits dangereux, d'éliminer ceux qui sont inutiles ou d'améliorer le confinement des procédés.

Seirich possède trois niveaux d'utilisation différents lui permettant de toucher tous les publics. L'évaluation est plus rapide et moins technique en mode débutant, ce qui permet de mettre en place les « fondamentaux » de la prévention. Les initiés (niveau 2) et experts (niveau 3) peuvent détailler plus finement leur évaluation et approfondir leur démarche. De nombreuses fonctionnalités viennent épauler les utilisateurs tout au long de leur cheminement : création de fiche de poste, saisie automatique des données de FDS, réédition d'étiquette en cas de reconditionnement, mise à disposition d'informations techniques et réglementaires ciblées, simulation des risques pour tester une substitution de produit ou une modification de technique...

En deux ans, l'outil informatique téléchargeable gratuitement en ligne a déjà réuni près de 15 000 utilisateurs qui forment une véritable communauté. Les entreprises peuvent adresser leurs interrogations à un service d'assistance, ce qui permet de traiter les éventuels bugs ou besoins des utilisateurs concernant la mise en place de nouvelles fonctionnalités. Parallèlement, près de 150 référents issus des organisations partenaires et de services de santé au travail ont été formés en région pour animer des actions d'information, de formation ou de conseil dans toute la France. De plus, les formations de l'INRS dédiées aux risques chimiques ont toutes intégré Seirich comme outil d'évaluation, permettant de partager un référentiel commun avec les stagiaires qui l'utilisent et de le faire découvrir aux autres. Enfin, des webinaires pluriannuels permettent de toucher un public plus large.

Un travail d'actualisation est prévu afin que Seirich évolue au gré des changements réglementaires, des avancées des connaissances scientifiques et techniques ainsi que des besoins des utilisateurs. Pas moins de quatre mises à jour ont été effectuées depuis 2015. La version 2, dont le lancement officiel a lieu ce mois d'octobre, intègre des fonctions attendues par les utilisateurs, comme la sauvegarde des inventaires sur leurs réseaux pour faciliter le travail à plusieurs, depuis différents postes. En effet, la version précédente limitait la conservation des données à un seul ordinateur. En complément, un nouveau format d'édition en « lecture seule » fait également son apparition. Cette évolution permet de partager les données Seirich sans que celles-ci ne soient modifiées de manière imprévue. Enfin, une foire aux questions (FAQ) répond aux interrogations sur le fonctionnement du logiciel et sur l'interprétation des résultats.

Les trois niveaux d'utilisation de Seirich

Pour s'adapter à tous les publics (chefs d'entreprise, responsables QHSE, médecins du travail, services de santé au travail, chimistes, toxicologues, spécialistes du risque chimique...), Seirich propose trois niveaux d'utilisation. Le premier (débutant) s'adresse à ceux ayant peu ou pas de compétences sur le risque chimique. La démarche comporte trois étapes : inventaire des produits et agents chimiques émis, évaluation simplifiée des risques, plan d'actions de prévention. Les deux niveaux suivants, initié et expert, offrent la possibilité de schématiser son entreprise pour compartimenter les activités et gagner en précision, jusqu'à pouvoir analyser les différentes tâches effectuées par les salariés. Enfin, au troisième niveau, les experts en prévention des risques chimiques peuvent compléter les résultats par défaut de Seirich, pour prendre en compte d'autres méthodes d'évaluation (contrôle des VLEP, biomonitoring, avis d'experts...).

→ [Télécharger Seirich](#)

La Lettre d'information est éditée par le département *Information communication* de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Directeur de la publication : Stéphane PIMBERT, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Grégory BRASSEUR. Routage : logiciel SYMPA. Conception : Aphania. Copyright INRS. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS - 65 boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris ou écrivez à contact@kiosque.inrs.fr